



# GUIDE SUR LE RÈGLEMENT DÉFINISSANT LES EXPRESSIONS « APPAREILS ROBOTISÉS » ET « ENTREPOSAGE COMMERCIAL »

MARS 2026

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](http://Quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-03447-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026

# Table des matières

|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Contexte .....                                                                           | 4  |
| Objectifs du <i>Règlement</i> .....                                                      | 4  |
| Mise en garde .....                                                                      | 4  |
| Qu'est-ce qu'un appareil robotisé? .....                                                 | 5  |
| Définition d'un appareil robotisé .....                                                  | 5  |
| Ce qui n'est pas un appareil robotisé visé par le <i>Règlement</i> .....                 | 5  |
| Appareil robotisé et automate .....                                                      | 6  |
| Caractéristiques similaires d'un appareil robotisé et d'un automate .....                | 6  |
| Caractéristiques spécifiques d'un appareil robotisé .....                                | 6  |
| Principales différences entre un appareil robotisé et un automate .....                  | 7  |
| Exemples de tâches qu'effectue un appareil robotisé<br>dans un entrepôt commercial ..... | 7  |
| Précisions sur les capteurs et les détecteurs .....                                      | 8  |
| Qu'est-ce qu'un capteur? .....                                                           | 8  |
| Qu'est-ce qu'un détecteur? .....                                                         | 8  |
| Qu'est-ce que l'entreposage commercial? .....                                            | 9  |
| Définition d'un entreposage commercial .....                                             | 9  |
| Définition des termes « point de vente » et « vente à distance » .....                   | 9  |
| « Point de vente » .....                                                                 | 9  |
| « Vente à distance » .....                                                               | 9  |
| Ce qui n'est pas un entreposage commercial visé par le <i>Règlement</i> .....            | 10 |
| Caractéristiques d'un entreposage commercial .....                                       | 10 |

# Contexte

La *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions*, sanctionnée le 4 décembre 2024, prévoit que **les appareils robotisés utilisés ou destinés à être utilisés à des fins d'entreposage commercial ne sont plus portés au rôle d'évaluation foncière** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Dans le but de déterminer quels sont les appareils robotisés qui ne sont pas portables au rôle d'évaluation foncière, un règlement ministériel a été édicté pour l'application de l'article 64.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM).

## Objectifs du Règlement

Le *Règlement définissant les expressions « appareils robotisés » et « entreposage commercial »* a comme objet de préciser les expressions « appareils robotisés » et « entreposage commercial ».

Le *Règlement* précise les éléments permettant d'identifier les appareils qui ne sont pas portés au rôle d'évaluation. Ces éléments sont :

- les conditions qu'un appareil ou une machine doit remplir afin d'être considéré comme un appareil robotisé;
- le fait que l'entreposage commercial réfère aux opérations effectuées dans un lieu où les produits qui y sont conservés sont destinés à être distribués à un point de vente ou à être vendus à distance.

## Mise en garde

Ce document de nature technique fournit des informations relatives aux définitions des expressions « appareils robotisés » et « entreposage commercial ». Sa forme synthétisée vise avant tout à optimiser la compréhension de ces expressions, et les exemples qui y figurent sont offerts à titre indicatif seulement.

Le contenu de ce guide ne remplace pas les dispositions ni les consignes en vigueur apparaissant dans la LFM, dans les règlements qui en découlent ou dans le Manuel d'évaluation foncière du Québec. En cas de divergence avec ces sources officielles, ces dernières ont toujours préséance sur le présent document.

Ce guide présente l'information sur les situations générales et évite volontairement les cas particuliers et exceptions. Il ne peut en aucun cas tenir lieu d'avis juridique.

# Qu'est-ce qu'un appareil robotisé?

## Définition d'un appareil robotisé

Dans le [Règlement définissant les expressions « appareils robotisés » et « entreposage commercial »](#), on entend par « appareil robotisé » :

- 1° un appareil ou une machine qui remplit les conditions suivantes :
  - il fonctionne de façon autonome au moyen d'un système informatique;
  - il utilise l'information transmise par un ou plusieurs capteurs qui lui permettent de procéder à l'analyse de son environnement en temps réel afin de s'adapter à celui-ci;
  - il dispose d'un mouvement libre qui lui permet de manipuler ou de déplacer, sur au moins deux axes, des produits de taille, de forme et de poids variés;
  - il peut exécuter plus de deux tâches différentes, notamment analyser, assembler, déplacer, emballer ou trier.
- 2° tout accessoire qui sert exclusivement au fonctionnement d'un appareil robotisé visé au paragraphe 1°, à l'exception de toute base sur laquelle l'appareil est placé.

Pour être considéré comme un « appareil robotisé » non portable au rôle en vertu de l'article 64.3 de la LFM, l'appareil ou la machine robotisée **doit correspondre à l'ensemble des critères définissant les « appareils robotisés »**.

Il s'agit donc d'un appareil ayant la capacité d'observer, d'analyser et de s'adapter en continu, selon les situations qu'il rencontre.

Est aussi visé par le *Règlement* « tout accessoire qui sert exclusivement au fonctionnement d'un appareil visé au paragraphe 1° de l'article 1 du *Règlement* ».

## Ce qui n'est pas un appareil robotisé visé par le *Règlement*

Voici une liste non exhaustive d'éléments qui ne sont pas concernés par le *Règlement* :

- toute base sur laquelle l'appareil robotisé est placé;
- les équipements pouvant uniquement régler de façon automatique la température ou la luminosité;
- tous les appareils dont la capacité informatique est peu développée, sans capteurs ni détecteurs;
- tout appareil robotisé qui se trouve dans un entrepôt ou un centre de distribution qui ne correspond pas à un entrepôt commercial;
- les convoyeurs qui n'ont pas de fonctionnalité leur permettant d'accomplir plus de deux tâches (comme les convoyeurs sans capteur ni « bras »), les palettiers et les équipements nécessaires à leur fonctionnement, les ponts roulants, etc.

# Appareil robotisé et automate

L'automatisation et la robotique sont étroitement liées et présentent plusieurs caractéristiques similaires; elles contribuent en effet à améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité des produits de nombreuses industries, en plus de pallier le manque de main-d'œuvre.

Aux fins de l'application du Règlement, le cumul des caractéristiques est ce qui permet essentiellement de déterminer si on est en présence d'un robot ou d'un « simple » appareil automatisé, lequel est portable au rôle.

## Caractéristiques similaires d'un appareil robotisé et d'un automate

L'appareil robotisé et l'automate sont des machines ou des appareils programmables qui, pris individuellement, sont capables d'effectuer des tâches de manière autonome ou semi-autonome, sans intervention humaine. Ils peuvent percevoir et interagir physiquement avec leur environnement.

Ces appareils sont :

- conçus pour la précision, la vitesse et la répétabilité;
- programmés pour exécuter des tâches telles que le déplacement ou l'emballage, sans intervention humaine afin de réduire les erreurs de cet ordre et d'augmenter la productivité.

## Caractéristiques d'un appareil robotisé

Dans le **domaine de l'entreposage commercial**, un appareil robotisé est une machine ou un appareil programmable plus évolué qu'un automate; il s'ajuste plus facilement que ce dernier à son environnement. Il est parfois doté d'une intelligence artificielle (IA) qui lui permet d'agir autrement lorsqu'une situation nouvelle se produit.

L'appareil robotisé est utilisé dans les entrepôts commerciaux pour optimiser des tâches, telles que l'assemblage, le déplacement et l'emballage d'une commande à expédier, le triage et la manutention.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- la perception sensorielle : Les appareils robotisés sont équipés de capteurs qui leur permettent de percevoir leur environnement;
- la flexibilité des tâches : Les appareils robotisés sont programmés pour effectuer un large éventail de tâches, ce qui en fait des outils polyvalents et très adaptables. Ils sont capables, avec divers degrés d'autonomie, de prendre des décisions, parfois à l'aide de l'IA, d'analyser des données en temps réel, etc.;
- la complexité de la programmation informatique : Afin de permettre aux appareils robotisés d'effectuer des tâches spécifiques, la programmation peut aller de simples commandes, pour des actions routinières, à des algorithmes très complexes, pour la résolution de problèmes et la prise de décision.

## Principales différences entre un appareil robotisé et un automate

| Appareil robotisé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Automate                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'appareil robotisé analyse les informations qu'il reçoit grâce à des capteurs et à des détecteurs.</p> <p>Il est parfois doté d'une IA qui lui permet de prendre des décisions et d'agir en fonction des situations rencontrées.</p> <p>Il réalise les actions pour lesquelles il a été programmé en s'adaptant à son environnement.</p> | <p>Un automate est un dispositif qui fonctionne selon un programme informatique préétabli, qui vise notamment à exécuter des actions simples et répétitives.</p> <p>Il réalise les actions pour lesquelles il a été programmé, sans analyse ni capacité d'adaptation.</p> <p>Les processus d'automatisation nécessitent une base de données pour assurer le suivi et la mémorisation.</p> |
| <p>La robotique met l'accent sur la polyvalence et l'adaptabilité. L'appareil robotisé peut entreprendre une ou plusieurs tâches de façon autonome.</p> <p>Il est en outre capable d'apprendre, de comprendre des situations nouvelles et de s'y adapter.</p>                                                                                | <p>Entre autres choses, l'automate optimise divers flux de travail. Il permet de produire à la chaîne, en effectuant un geste répétitif.</p> <p>L'automate réagit seulement à un stimulus externe pour lequel il est programmé.</p>                                                                                                                                                       |

## Exemples de tâches qu'effectue un appareil robotisé dans un entrepôt commercial

Dans le but de faciliter la différenciation entre les appareils robotisés et les automates, cette section présente quelques exemples de tâches effectuées par les appareils robotisés et pour lesquelles ceux-ci ont la capacité de déplacer et de manipuler des produits de taille, de forme et de poids différents. Les capteurs permettent aux appareils robotisés de s'adapter en continu afin de réagir aux situations qu'ils rencontrent.

Il importe de souligner que ces exemples ont été produits à titre indicatif seulement; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

- Réception des marchandises : Au quai de réception, les appareils robotisés déchargent les véhicules de transport des marchandises de taille, de forme et de poids différents, identifient les différents articles et les acheminent vers un ou plusieurs lieux d'entreposage préalablement déterminés.
- Entreposage : Les appareils robotisés placent les articles dans les différents endroits d'entreposage sur le site de l'entrepôt commercial. Ces articles sont souvent entreposés à des endroits stratégiques, ce qui permet d'optimiser l'espace d'entreposage, le temps de déplacement lors de l'arrivée ou de la sortie des articles, de même que la préparation des commandes.
- Transition : Les appareils robotisés chargent les marchandises de taille, de forme et de poids différents et réalisent le transfert des palettes entre les différentes zones de l'entrepôt commercial.

- Préparation des commandes : Les appareils robotisés assurent les flux de marchandises depuis l'entrepôt afin de procéder à la réunion des articles pour la préparation des commandes. Ils s'occupent notamment de disposer des articles sur une palette, d'en faire l'emballage et l'étiquetage, et d'acheminer les palettes vers les quais d'expédition.
- Maintien de l'inventaire : Les appareils robotisés permettent de mieux gérer les inventaires des différents produits qui sont entreposés. Ils dénombrent les articles qui entrent et qui sortent de l'entrepôt et préparent, en anticipant les besoins à venir, les commandes de marchandises.
- Expédition des commandes : Au quai d'expédition, les appareils robotisés effectuent le chargement des véhicules de transport de manière à respecter et optimiser le trajet de livraison de ces derniers.

## Précisions sur les capteurs et les détecteurs

L'interprétation des données est la base pour le bon fonctionnement d'un entrepôt commercial robotisé. Le type d'outil utilisé pour collecter les données est la clé de l'ensemble du processus de programmation des appareils robotisés. La technologie permet notamment à un appareil robotisé d'identifier les éléments de son environnement, de déterminer les actions qu'il doit poser, de communiquer certaines informations et d'interconnecter les différentes sources de données.

Quels sont ces outils et la différence entre eux?

### Qu'est-ce qu'un capteur?

Un capteur est un dispositif qui permet d'interpréter une donnée ou une force physique observée et la transforme en un signal exploitable que l'appareil robotisé peut traiter. Les capteurs mesurent, par exemple, la température, la pression, la lumière, la force, le déplacement, etc., et transforment cette donnée en un signal exploitable par un équipement de lecture ou de contrôle. Les capteurs permettent aux appareils robotisés de percevoir, d'interagir avec leur environnement et de fonctionner de manière autonome. Leur intégration à la robotique confère aux machines les sens du toucher et de la vue, essentiels pour les tâches complexes nécessitant une manipulation délicate ou des mouvements réactifs.

### Qu'est-ce qu'un détecteur?

Un détecteur est conçu pour percevoir la présence ou l'absence d'un objet, d'une condition ou d'un événement particulier, souvent grâce à un signal binaire (oui/non). Il déclenche généralement une action ou une alerte. Les détecteurs sont souvent utilisés dans les systèmes d'alarme, de sécurité ou de surveillance.

Finalement, un capteur fournit des données précises, tandis qu'un détecteur donne une simple réponse d'alerte.

# Qu'est-ce que l'entreposage commercial?

## Définition d'un entreposage commercial

L'expression « entreposage commercial » est **définie au Règlement** comme suit :

- *toute opération de manutention, de regroupement, de disposition, de conservation, de prélèvement ou de distribution de produits effectuée dans un lieu où les produits qui y sont conservés **sont destinés à être distribués à un point de vente ou à être vendus à distance.***

En effet, un entrepôt commercial est un lieu d'entreposage où différents produits sont conservés avant d'être distribués à des points de vente ou vendus directement à la clientèle.

Par exemple, il peut s'agir d'un centre de distribution qui prépare des commandes faites en ligne, de l'entrepôt d'un magasin, etc.

## Définition des termes « point de vente » et « vente à distance »

### « Point de vente »

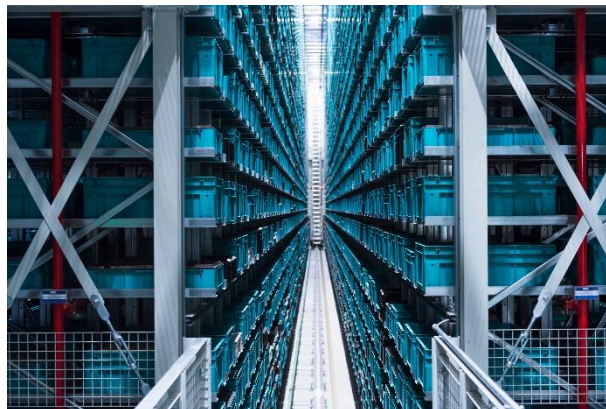
Il s'agit d'un endroit où la marchandise peut être distribuée afin d'y être vendue.

Ce sont habituellement des établissements commerciaux où il se fait de la vente, au détail ou en gros, de différents produits. Un point de vente peut également être un établissement où il y a un service de restauration ou de vente de boissons alcoolisées.

Il est important de souligner qu'il n'est pas obligatoire que le point de vente appartienne à la même entité que l'entrepôt commercial; il peut notamment s'agir d'une franchise, d'une concession ou d'un commerce indépendant.

### « Vente à distance »

La vente directe doit se faire à distance; la personne qui souhaite se procurer la marchandise ne peut donc pas l'acheter dans l'entrepôt.



## Ce qui n'est pas un entreposage commercial visé par le *Règlement*

Voici une liste non exhaustive de types d'entrepôt qui ne sont pas visés par le *Règlement* :

- entrepôt de matière première en attente d'être transformée ou utilisée;
- entrepôt de matière transformée, mais non finie, entre deux étapes de transformation;
- entrepôt de matière contaminée ou résiduelle en attente d'être décontaminée, réutilisée ou éliminée;
- entrepôt de matière contaminée entre deux étapes de décontamination;
- entrepôt de services publics, de transport ou de communication;
- entrepôt offrant un service d'entreposage.

## Caractéristiques d'un entreposage commercial

Un entrepôt commercial possède plusieurs caractéristiques qui le distinguent des autres types d'entrepôts. Voici, de manière non exhaustive, les principales caractéristiques qui devraient y être retrouvées :

- l'entrepôt possède des zones spécifiques pour :
  - la réception des marchandises;
  - l'entreposage;
  - la préparation des commandes;
  - l'expédition des commandes;
  - les bureaux.
- l'entrepôt possède des équipements d'entreposage et de transport des marchandises comme :
  - des étagères;
  - des convoyeurs.
- on y contrôle la température, le taux d'humidité ou la luminosité en fonction des marchandises qui y sont entreposées.
- l'entrepôt possède une haute densité d'entreposage.

# Webographie

*L'automatisation*, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), 2016, [https://bibliotheque.cecile-rouleau.gouv.qc.ca/documents/archives/pgq/E26A1\\_A13\\_A98\\_2016.pdf](https://bibliotheque.cecile-rouleau.gouv.qc.ca/documents/archives/pgq/E26A1_A13_A98_2016.pdf), consulté le 17 octobre 2025.

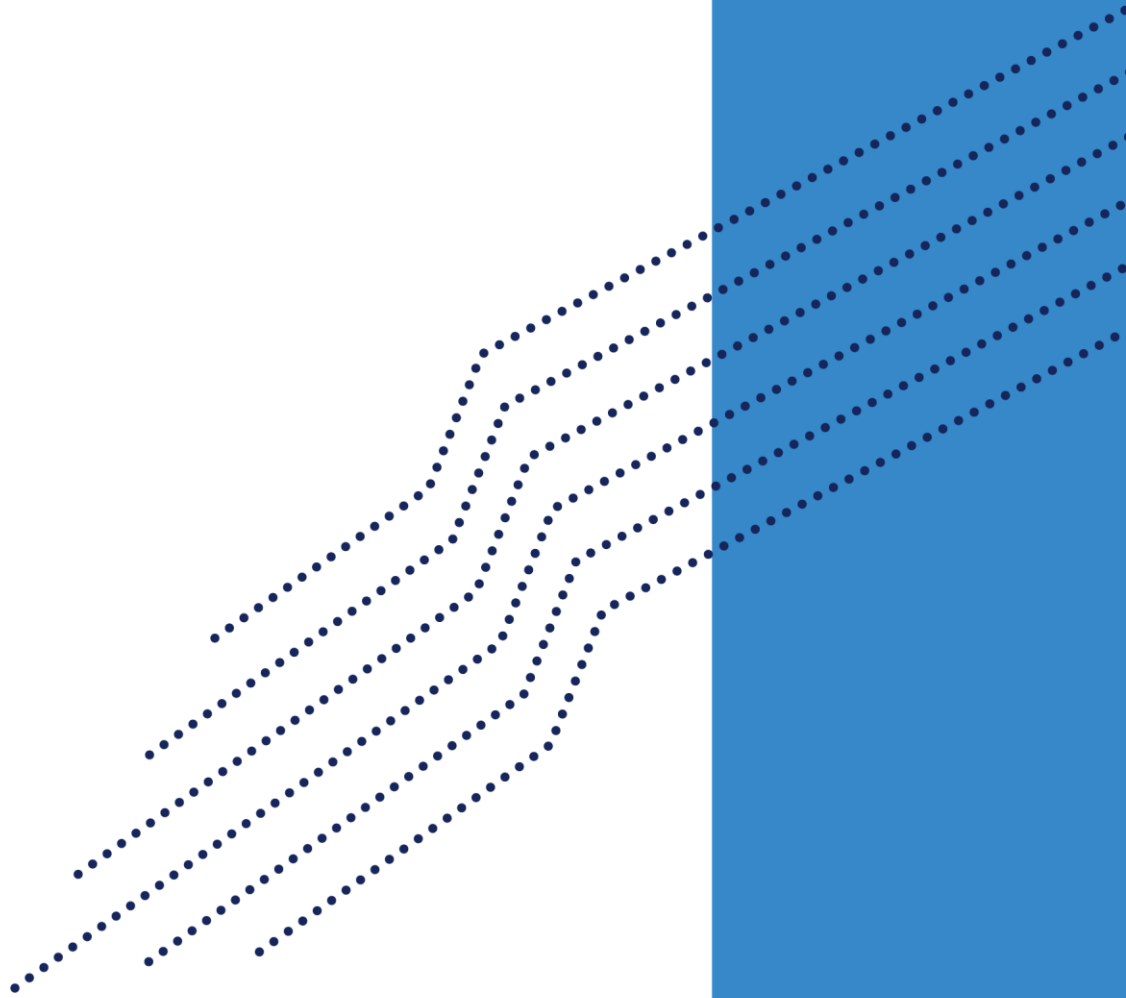
*Robotiq*, <https://blog.robotiq.com/fr/whats-the-difference-between-automation-and-robotics>, consulté le 17 octobre 2025.

*EVST Robotics*, <https://www.evsint.com/fr/>, consulté le 17 octobre 2025.

*Standard Bots*, <https://standardbots.com/blog/robotics-vs-automation-differences-and-use-cases-explained>, consulté le 17 octobre 2025.

*XJCSENSOR*, <https://www.xjcsensor.com/fr/the-role-of-force-sensors-in-robotics/>, consulté le 20 octobre 2025.

*EVST*, <https://www.evsint.com/fr/guide-to-industrial-robots/>, consulté le 28 octobre 2025.



**Affaires municipales  
et Habitation**

**Québec**

